

Parka

EIGER



FROID

EN ISO 20471 (2013)



M à XXXL

EN ISO 20471 (2013)



S

EN 343 + A1 (2007)



EN 14058 (2004)



FICHE PRODUIT



LES + PRODUITS



Doublure fixe matelassée noire pour une protection contre le froid.



Col et mentonnière doublés polaire pour un confort optimal au porté.



Dos protégé-reins pour une plus grande protection contre le froid.



Face



Dos

REFERENCE

■ PARKAEIGER2JM

■ PARKAEIGER2OM

— Entretien —



25 cycles de lavage à 40°C (selon ISO 6330 4N).

— Taille —

S / M / L / XL / XXL / XXXL

Autre taille, nous consulter.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

- Doublure fixe matelassée.
- Fermeture centrale à glissière double curseur sous rabat fermé par six boutons pressions.
- Col doublé polaire.
- Capuche fixe avec une petite visière et un cordon de serrage avec bloqueurs.
- Deux poches avec rabat fermées par fermeture à glissière.
- Une poche type « Napoléon » sous le rabat central fermée par fermeture à glissière.
- Une poche intérieure, côté coeur, fermée par un auto-agrippant.
- Dos protège-reins.
- Poignets bord côte.
- Mentonnière doublée polaire.
- Patte d'accroche dans le col.
- Deux demi-bretelles, deux ceintures et quatre brassards rétro réfléchissants microbilles de 5 cm cousus.
- Trappe de visite à l'intérieur du bas de la parka pour faciliter la personnalisation.

MATIERES PREMIERES

TISSU EXTERIEUR

- Tissu Wovetex 150 enduit PU. Poids : 150 g/m².

DOUBLURE

- Doublure ouate matelassée 100% polyester. Poids : 150 g/m².
- Doublure polaire 100% polyester.

TISSU RETROREFLECHISSANT

- Tissu rétro réfléchissant microbilles certifié EN ISO 20471 cousu.

STOCKAGE

La parka EIGER haute visibilité est conditionnée dans un emballage individuel transparent.
Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

ENTRETIEN

L'entretien s'effectue par lavage à 40°C.
Le chlorage, le repassage, le nettoyage à sec et le séchage en tambour sont interdits.



CONFORMITE ET ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

La conformité aux exigences essentielles listées dans l'annexe II de la Directive 89/686, paragraphes 1.1 – 1.2 – 1.3 – 1.4 – 2.2 – 2.13 – 3.7, a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 13688 (2013)** pour les vêtements de protection - exigences générales.
- **EN ISO 20471 (2013)** pour les vêtements de signalisation à haute visibilité.
- **EN 14058 (2004)** pour la protection contre les climats frais (-5°C et plus).
- **EN 343 + A1 (2007)** pour la protection contre la pluie.

L'attestation d'examen CE de type a été attribuée par Centexbel au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

PARKAEIGER2
N° 033/2016/1172